



PUBLICATION LEGALE

Le Syndicat Energies Haute- Vienne va procéder à des travaux de :

- Installation de réseaux électriques.
- Renforcement de réseaux électriques.

d'une longueur de **300** m sur la commune de **DOURNAZAC**

(code INSEE **87060** code postal **87230**)

Localisation : voir plan de situation ci-joint.

Ces travaux seront effectués en génie civil conformément au règlement de voirie.

En application de la loi n°2009-1572 du 17 décembre 2009 (art L.49 du Code des Postes et Communications Electroniques), et du décret n° 2010-726 du 28 juin 2010, les collectivités ou opérateurs devront faire connaître auprès du **SEHV**, dans un délai de six semaines à compter de la date de la présente publication, leur intérêt pour ce projet.

Sans aucune réponse à l'issue du délai précisé ci-dessus, Le **SEHV** procédera à l'activation de la phase opérationnelle.

La demande motivée de l'opérateur ou de la collectivité territoriale, est à adresser en lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante :

Le Syndicat Energies Haute -Vienne

8 RUE D'ANGUERNAUD

87410 Le Palais sur Vienne

Contact : Téléphone 05 55 35 06 35

Rappel :

Pour les réseaux aériens, lorsque l'opération nécessite la mise en place ou le remplacement d'appuis.

Pour les réseaux souterrains lorsque l'opération nécessite la réalisation de tranchées.



PUBLICATION LEGALE

Le Syndicat Energies Haute- Vienne va procéder à des travaux de :

- Installation de réseaux électriques.
- Renforcement de réseaux électriques.

d'une longueur de **300** m sur la commune de **DOURNAZAC**

(code INSEE **87060** code postal **87230**)

Localisation : voir plan de situation ci-joint.

Ces travaux seront effectués en génie civil conformément au règlement de voirie.

En application de la loi n°2009-1572 du 17 décembre 2009 (art L.49 du Code des Postes et Communications Electroniques), et du décret n° 2010-726 du 28 juin 2010, les collectivités ou opérateurs devront faire connaître auprès du **SEHV**, dans un délai de six semaines à compter de la date de la présente publication, leur intérêt pour ce projet.

Sans aucune réponse à l'issue du délai précisé ci-dessus, Le **SEHV** procédera à l'activation de la phase opérationnelle.

La demande motivée de l'opérateur ou de la collectivité territoriale, est à adresser en lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante :

Le Syndicat Energies Haute -Vienne

8 RUE D'ANGUERNAUD

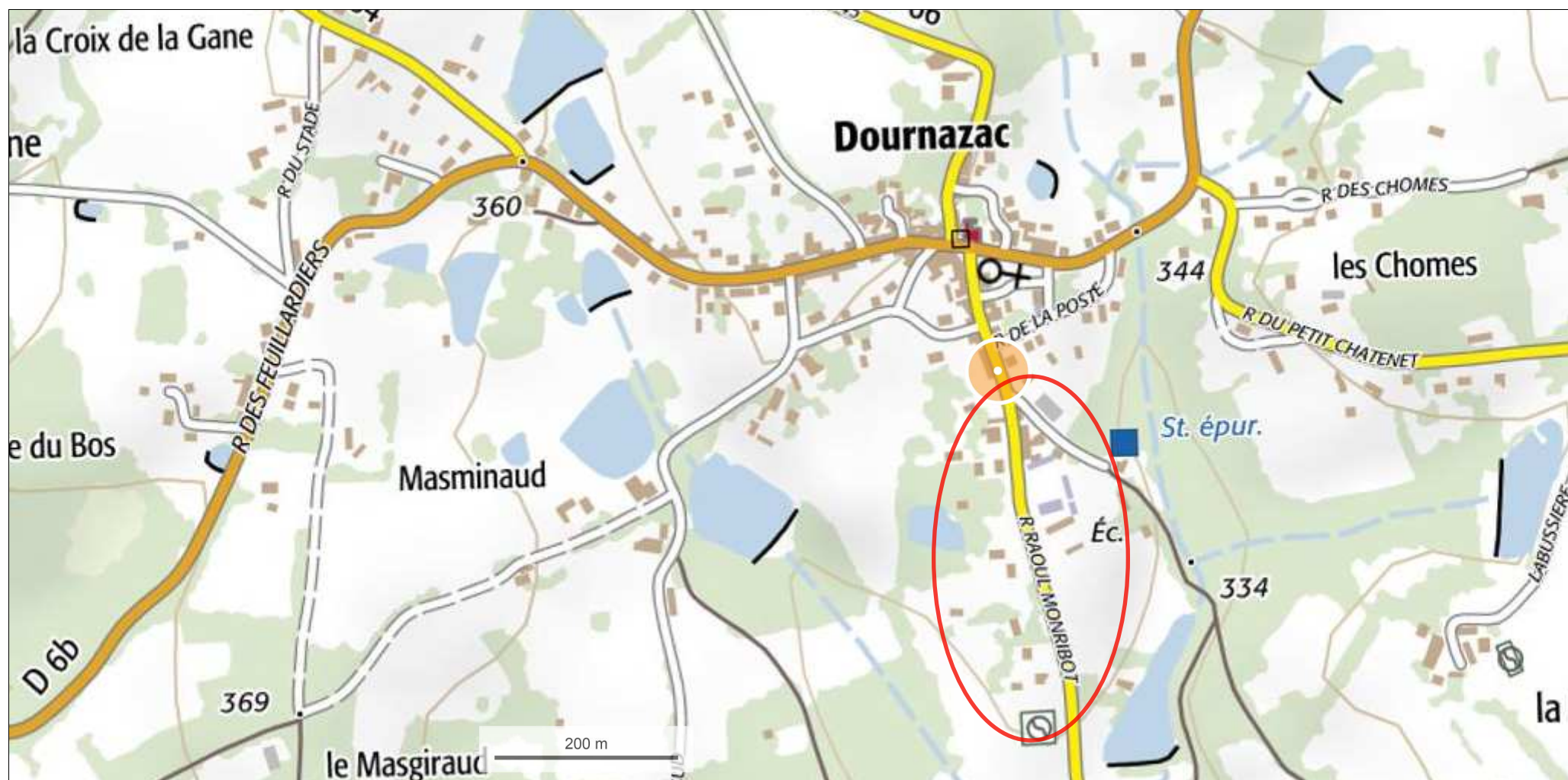
87410 Le Palais sur Vienne

Contact : Téléphone 05 55 35 06 35

Rappel :

Pour les réseaux aériens, lorsque l'opération nécessite la mise en place ou le remplacement d'appuis.

Pour les réseaux souterrains lorsque l'opération nécessite la réalisation de tranchées.



© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 54' 52" E
Latitude : 45° 37' 25" N